



SAISON 2022/2023

CAHIER DES CHARGES COMPÉTITIONS

liguebretagnekarate.fr





LE CAHIER DES CHARGES

Le Cahier des Charges constitue la base des règles et directives pour l'organisation des manifestations régionales.

Il définit les obligations et responsabilités réciproques des différents partenaires selon les règlements en vigueur : statuts, règlement intérieur, règlement technique de la ligue.

Ce cahier des charges a pour objet d'être incitatif à organiser des compétitions régionales en partenariat entre la ligue, le département et le club local.

Il a pour but, après lecture, d'aider l'organisateur dans les meilleures conditions afin que ce dernier puisse répondre à toutes les situations (mêmes imprévues).

CANDIDATURE A UNE MANIFESTATION REGIONALE

Tout organisateur devra déposer sa candidature en pleine connaissance du présent cahier des charges au siège de la ligue et être à jour de ses cotisations ligue et département.

Un exemplaire sera téléchargeable sur le site Internet de la ligue.

Le comité directeur examinera chaque demande après avis des commissions techniques compétentes (validée par le Comité Directeur) et informera les clubs demandeurs.

Si plusieurs candidatures étaient déposées pour une même organisation déterminée, l'ordre prioritaire proposé par le Comité Directeur serait le suivant :

- date de réception du dossier de candidature
- antécédent à organiser

L'organisation d'une compétition sera assujettie à la mise en place d'un Comité d'Organisation composé par :

- **Les autorités locales organisatrices**
 - le Président de l'association support
 - les membres actifs de l'association (professeurs, bénévoles,...)

et

- **Les membres de la ligue**
 - le Président de ligue (ou son représentant)
 - le Directeur Technique (ou son représentant)
 - la Commission Sportive



CAHIER DES CHARGES

" ORGANISATION COMPÉTITIONS DE LIGUE "

SOMMAIRE

1°) Structure d'Accueil

- a) Aires de Compétition
- b) Vestiaires
- c) Salle (ou aire) d'échauffement
- d) Salle anti dopage
- e) Salle de briefing des arbitres
- f) Salle repas

2°) Le Matériel

- a) Le tatami et les box de coach
- b) Matériel d'arbitrage
- c) Pèse-personnes
- d) Podium
- e) Les tables et chaises
- f) Sonorisation
- g) Matériel Informatique
- h) Poubelles

3°) L'organisation

- a) Demande
- b) Sécurité médicale
- c) Les arbitres
- d) Invitations
- e) La billetterie
- f) Inscription
- g) La publicité

4°) Participation aux frais d'organisation

- a) Prise en charge de la ligue
- b) Prise en charge de l'organisateur



1°) STRUCTURE D'ACCUEIL

La structure d'accueil doit être *chauffée* et d'une *capacité suffisante* pour accueillir la compétition et le public, soit 300 places minimum, et répondre aux normes de sécurité en vigueur pour l'organisation d'une manifestation sportive.

a) Aires de compétition : La Commission Sportive indiquera à l'organisateur le nombre nécessaire de surfaces réglementaires de compétition qui peut varier de 3 à 8 selon l'importance de la compétition.

b) Vestiaires : Les vestiaires séparés H/F doivent être en nombre suffisant par rapport au nombre de compétiteurs attendus.

c) Salle (ou aire) d'échauffement : S'il n'existe aucune salle annexe pouvant être réservée à l'échauffement des compétiteurs, il conviendra d'organiser celui-ci dans un endroit approprié de la salle.

d) Salle anti dopage : elle doit être obligatoirement prévue (H/F)

e) Salle de briefing des arbitres : avant chaque début de compétition, le responsable régional de l'arbitrage organise le briefing des arbitres. Ce briefing doit si possible se dérouler dans un local isolé.

f) Salle repas : L'organisateur se chargera de fournir des repas *chauds* pour les arbitres, la commission sportive et les officiels. Le nombre de repas à prévoir sera donné une semaine avant la compétition par la Commission Sportive. *Le café inclus dans le repas devra être pris sur le lieu du repas (pas à la buvette de la compétition)*

Les boissons alcoolisées sont interdites aux arbitres

2°) LE MATERIEL

a) Le tatami et les box de coach : sont entreposés au Collèges des Saints Anges à Pontivy. Le club organisateur a à sa charge de les prendre et les ramener en ce lieu et à ses frais.

Si le lieu est à plus de 50 km du lieu de stockage, aide exceptionnelle de transport de 120 €.

b) Matériel d'arbitrage : Le matériel est transporté par la Commission Sportive.

c) Pèse-personnes :

La Ligue fournit 1 pèse-personne électronique. Le club organisateur doit en fournir un ou deux supplémentaires

d) Podium (*obligatoire*) : doit permettre la remise des récompenses en individuels et équipes. Il est fourni par le club organisateur.

Une table sera prévue par le responsable afin de préparer les coupes, médailles et diplômes par catégories. *Les médailles sont fournies par la Ligue.*



e) Les tables et chaises : doivent être en nombre suffisants. (Penser à des protections épaisses pour ne pas abîmer les tapis)

- Pour les compétitions combat, chaque tapis devra disposer de 2 chaises pour les coachs, 4 chaises pour les arbitres, une table de marquage avec 3 chaises.
- Pour les compétitions kata, chaque tapis devra disposer de 5 chaises pour l'arbitrage, une table de marquage avec 3 chaises.
- Médecin : prévoir une table et 2 chaises

2 tables pour la Commission Sportive et 2 tables pour les élus.

f) Sonorisation : La salle de compétition doit obligatoirement être sonorisée. Il est indispensable de prévoir au minimum 1 microphone dont 1 HF (avec ses batteries de rechange). Si possible, la sonorisation doit permettre de couvrir les espaces réservés à l'échauffement.

g) Matériel informatique : La ligue prévoit le matériel informatique.

Par contre le club organisateur doit prévoir rallonges électriques et prises. (1 multiprise par tapis, 1 multiprise pour la commission sportive et une multiprise pour la table des élus)

h) Poubelles : Prévoir une poubelle pour la commission sportive et pour le médecin

3°) L'ORGANISATION :

L'organisateur doit se mettre en rapport avec la ligue pour faire le point avant la manifestation au moins une semaine avant.

a) Demande : Les clubs qui souhaitent organiser une compétition doivent formuler une demande écrite à la Ligue Régionale de Bretagne de Karaté.

Prévoir et mettre à disposition du responsable de la commission sportive le personnel nécessaire à la tenue des tables (3 personnes par aire de combat) et pour l'organisation d'une compétition enfants prévoir 2 personnes par tatamis pour équiper les enfants (plastron, casque etc.)

L'organisateur doit assurer la sécurité des personnes qui participent et assistent à la manifestation.

b) Sécurité Médicale : La présence d'un médecin pour une compétition n'est pas obligatoire, cependant pour une compétition combat la présence du médecin est vivement conseillée. La ligue accordera une subvention de 120 €.

Il doit disposer de tables et de chaises en nombre suffisant pour pouvoir exercer sa fonction. Prévoir également un téléphone à proximité pour appeler le SAMU ou les pompiers.

La trousse de secours est fournie par la Ligue.



c) Les arbitres : la convocation des arbitres est assurée par le responsable de l'arbitrage.

d) Les invitations : le club organisateur gère ses propres invitations (sponsors, élus etc.....).

e) La billetterie : *Entrées payantes 2 € pour toutes les compétitions de ligue.*

f) Inscriptions : *Les inscriptions des compétiteurs sont fixées à 3€ pour toutes les compétitions de ligue.* Les règlements se font par prélèvement SEPA de préférence, sinon par chèque. (au plus tard 4 jours avant la compétition)

Elles devront être réglées au plus tard 4 jours avant la compétition soit par chèque ou virement. Aucune inscription ne sera prise si les délais ne sont pas respectés.

g) La publicité :

- 1- Les médias : Il est important de faire de la publicité (presse, radio, TV) autour de cet événement.
- 2- Fléchage.

4°) PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

a) Prise en charge de la ligue :

- Les arbitres et jury de passage de grades.
- Les récompenses.
- Les repas.
- Consommation des arbitres et officiels : la ligue prend en charge les consommations **(2 cafés ou 2 boissons)**
- Le médecin, 120€.
- Si le lieu est à plus de 50 km du lieu de stockage, aide exceptionnelle de transport de 120€.

Passage de grades : Les repas des officiels sont à la charge de la Ligue.

Compétitions Karaté et Disciplines Associées :

Une subvention de 250 € est accordée au club organisateur pour couvrir les frais d'organisation.

b) Prise en charge de l'organisateur :

- Location de la salle
- La commande des repas après acceptation du devis par la ligue.